

**CONSEIL CONSULAIRE CONSACRE AUX ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

BOURSES SCOLAIRES, ENSEIGNEMENT ET INCLUSION

Procès-verbal de la réunion du 25 août 2025

Le Conseil consulaire aux questions relatives aux bourses scolaires et à l'enseignement français à l'étranger dans le cadre des Assises de la protection sociale, présidé par Madame Mélanie MONTINARD, s'est tenu le 25 août 2025, de 9h à 10h40, dans les locaux du consulat général de France à Rio de Janeiro.

Participants:

Mme Mélanie MONTINARD, Conseillère des Français de l'étranger;
Mme Marie GODEFROY, Conseillère des Français de l'étranger;
M. Tulio MATENCIO, Conseiller des Français de l'étranger, par visioconférence.

M. Cyril MERGNAT, Proviseur du Lycée Molière ;
M. Fabien PICAUVET, DAF du Lycée Molière ;
M. Antoine KOPP, directeur d'école du Lycée Molière ;
M. Christophe CHOUTEAU ;
Mme Amandine BRAX MEYER ;
M. Julien NUNES ; Représentant de ADFE-Français du Monde
Mme Stéphanie SOTON, présidente de Rio Accueil ;
Mme Inaê Cuvier, stagiaire du Mandat consulaire Traits-d'Union

Secrétaire de séance :

Mme Zoé SEGAUD, agente consulaire en charge des affaires sociales.

Rapporteur général, représentant du Chef de poste :

M. Benjamin MARTINEZ, consul adjoint, chef de chancellerie

Procès-verbal rédigé avec le concours de Mme Inaê Cuvier, stagiaire du Mandat consulaire Traits-d'Union

Membres excusés :

M. Gérard MARECHAL, Consul général ;

ORDRE DU JOUR

- I. **PROPOS PRELIMINAIRES**
- II. **Conseil Consulaire sur L'ENSEIGNEMENT ET INCLUSION**
 - a. **Statut et conditions d'emploi des enseignants**
 - b. **Conséquences budgétaires et impact sur les familles**
 - c. **Identité et attractivité du modèle français**
 - d. **Perspectives pour l'enseignement français à l'étranger**
 - e. **Bourses**
 - f. **Inclusions**

I. PROPOS PRELIMINAIRES

La Présidente, Mme Mélanie Montinard, rappelle que cette réunion s'inscrit dans le cadre des Assises de la protection sociale lancées en mars 2025 à l'initiative du ministre délégué Laurent Saint-Martin et de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Ces Assises visent à dresser un état des lieux des sujets à l'ordre du jour, et à formuler des recommandations en vue des débats qui se tiendront à Paris le 10 octobre 2025.

Le consulat général de France à Rio assure l'organisation et le secrétariat de ce conseil consulaire, fournit les informations chiffrées et de contexte demandées par les participants, et sera chargé de la rédaction du procès-verbal et sa transmission à l'administration centrale.

II. Conseil Consulaire sur L'ENSEIGNEMENT ET INCLUSION

L'éducation constitue l'un des thèmes centraux de ces Assises, sans examen de cas particuliers mais avec la volonté de dégager des constats et recommandations d'ensemble. Les participants rappellent que l'accès à une éducation « à la française » pour tous est une priorité, et que l'AEFE fera prochainement l'objet d'une réforme d'ampleur, annoncée comme l'une des priorités du ministre délégué.

a. Statut et conditions d'emploi des enseignants

Problèmes de la privatisation partielle des établissements d'enseignement :

- Dégradation du statut des professeurs : suppression progressive des postes de professeurs détachés, à l'exception des postes cadres (chefs d'établissement) ; disparition du statut de professeur « résident » ; recrutement croissant en contrats locaux, Précarisation des enseignants (retraite locale, assurance santé locale, etc) ;
- Importance de maintenir des enseignants certifiés/agrégés pour garantir la qualité et la formation des équipes locales à la manière française, sinon quid de l'enseignement à la française.

b. Conséquences budgétaires et impact sur les familles

- Réductions budgétaires de l'AEFE -> demandes de rationalisation des dépenses :
 - o Augmentation des frais de scolarité pour les familles.

- L'obligation d'équilibre budgétaire limite la possibilité de baisse des cotisations ou d'élargissement de la couverture et menace de suppression du dispositif si celui-ci n'est plus soutenable.

d. Retraites (Accord bilatéral)

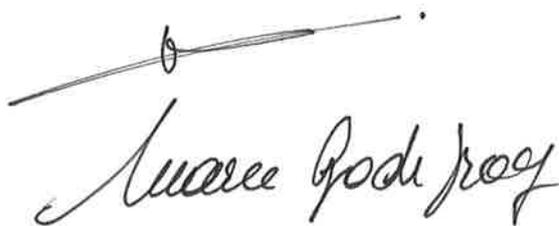
- La France et le Brésil ont signé un accord bilatéral de sécurité sociale entre la CNAV (France) et l'INSS (Brésil), visant à faciliter la reconnaissance des droits à la retraite ;
- Des problèmes de communication ont été identifiés ;
 - o L'INSS fonctionne sur un système numérique, mais la CNAV impose encore des procédures papier, entraînant des blocages et des retards importants
 - o Manque d'interlocuteur à Rio (2 agents pour 3 nationalités différentes) et trop grand nombre d'interlocuteur en France (caisses françaises)
 - o Difficultés autour du certificat de vie numérique pour les personnes les plus âgées

e. Recommandations relatives à la protection sociale

- Établir un cadre juridique clair en unifiant les textes définissant les droits sociaux des Français établis hors de France ;
- Transférer le budget de la protection sociale des FE du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (budget limité) vers le ministère de la Santé ;

La Présidente remercie les participants et lève la séance à 12h00.

Signatures des membres



Aurélie Godin

Tulio Paterno : en
rio-conférence

